



## Avoir le droit de travaillé

Par **vannessa**, le **20/11/2009** à **02:54**

Bonjour, vendredi j'ai été contactée par mon chef qui m'a laissée un message sur mon répondeur comme quoi je ne doit pas me présenter a mon poste ce jour et d'attendre son appel. Lundi m'inquiétant j'ai voulu prendre contact avec lui mais sans réponse. Mardi j'ai du appeler mon patron qui m'a changer de poste sans me donner de date de reprise.rnMercredi j'ai du rappeler au moin 3 fois pour qu'on me dise que je ne reprend le travaille que vendredi.rnA savoir que je suis payer que par heures travailler, donc cela fait 1 semaine et demis presque que je ne travaille pas. J'ai un contrat de travaille ou il y a écrits que je tavaille 153 heures.rnMa question: S'il ne me paie pas pour 153 heures puis-je avoir un recours? Car ce n'ai pas moi qui est pris des congés, mais eux qui ne m'ont pas planifié.rnEt on t'il le droit de me "suspendre" sans motif?????rnMerci d'avance de bien vouloir me répondre.rnCordialement.

Par **jeetendra**, le **20/11/2009** à **10:39**

[fluo]CIDFF77[/fluo]rn2 bis rue du Parc - 77185 LOGNESrnTéléphone : 01 60 05 84 79rn rnBonjour, votre situation a besoin d'être clarifié sur le plan juridique (Droit du Travail), prenez contact avec l'Association cidff à Lognes, ils tiennent des permanences juridiques, vous serez fixé, bonne journée à vous.

Par **vannessa**, le **21/11/2009** à **13:11**

Merci pour l'info!!!!!!!!!!